

LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)

CHENAL DE LINDRON

Département de CHARENTE-MARITIME (17) / Commune de MARENNES (17320)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
<p>Ecluse de chasse</p> <p><i>Décrite comme « Ecluse de chasse du Lindron » dans Décret du 04/07/1853</i></p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Ecluse non mentionnée sur le Scan Littoral. Très certainement située au niveau du lieu-dit « Le Lindron » à un endroit où le chenal est tangent avec le canal de la Seudre à la Charente et où une ou deux écluse sont possiblement présentes (repérables à partir de l'Ortho Littorale V2). Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2 côté aval de l'ouvrage traversant le chenal.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :

